



Diepp' Infos

OCTOBRE 2012 - Numéro 12

EDITO

Au début de l'été, Delphine EPIARD et sa petite famille sont partis pour la ville de Pau où Denis, son mari militaire de carrière, venait d'être muté.

Conseillère municipale depuis 2008, investie au sein de l'association « Jouer, Bouger » dont elle en est à l'origine avec quelques amies, Delphine a su transmettre aux Dieppois son énergie et sa joie de réunir les gens, notamment au travers des séances de gymnastique, du repas des voisins, des marches nocturnes, ...

Je la remercie pour son implication au sein du conseil municipal et leur souhaite à tous une bonne intégration dans cette région où la fête et la bonne bouffe sont de tradition.

Un grand Merci également à tous les bénévoles qui œuvrent pour dynamiser et faire vivre le village.

Bonne lecture à tous

Le Maire,
Alain MACEL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30.03.2012: Le Conseil à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2011 (ainsi que le compte de gestion), qui s'établit comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	46 729.82 €	243 203.33 €
Investissement	21 045.43 €	13 088.92 €

- Approuve le compte administratif 2011 du CCAS (ainsi que le compte de gestion).
- Attribue pour 2012 une subvention de 500 € au comité des fêtes La Dieppoise, de 50 € au Souvenir Français, de 150 € à l'association Entre Nous, et de 150 € à l'association Jouer Bouger
- Autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la construction du local technique et solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR) et du GIP Objectif Meuse.

Réunion du 13.04.2012: Le Conseil à l'unanimité :

- Affecte le résultat comptable cumulé 2011 s'établissant à 196 473.51 € de la façon suivante : 7 956.51 € pour la couverture du déficit d'investissement et 188 517 € reporté en Fonctionnement.
- Affecte le résultat comptable cumulé 2011 du CCAS s'établissant à 0.90 € de la façon suivante : 0.00 € en investissement et 0.90 € reporté en Fonctionnement.
- Fixe les taux suivants pour les 4 taxes communales pour 2012 (pas d'augmentation) :

Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Contribution foncière des
9.32%	7.28%	8.89%	8.87%

- Adopte le budget primitif 2012 du CCAS (0.00€) et le budget primitif 2012 de la commune qui s'établit comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	207 311.00 €	262 480.00 €
Investissement	219 486.51 €	219 486.51 €

Réunion du 08.06.2012 :

Le Maire explique au Conseil Municipal les différents schémas transmis par l'association des maires de Meuse suite à une étude du cabinet Stratorial Finances, afin de déterminer les conditions optimales de la réforme de l'intercommunalité.

Compte tenu de l'impact économique et financier qui en résulterait et pour l'équilibre du territoire meusien, la commune de Dieppe sous Douaumont est favorable à la création d'une communauté d'agglomération du nord meusien autour de Verdun.

Après en avoir délibéré, le Conseil déplore que la réforme sur l'intercommunalité n'ait pas tenu compte des départements à faible densité de population dans l'adoption de sa loi. Aujourd'hui, l'un des critères arrêtés pour créer une communauté d'agglomération est de 30000 habitants pour le chef lieu de département et 50000 habitants pour les autres collectivités. Cette mesure est injuste et discriminatoire. Pour le nord meusien, ce sont au minimum 97 communes qui doivent se regrouper pour réunir 50000 habitants ou plus pour créer une communauté d'agglomération.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, opte pour les schémas suivants par ordre préférentiel :

- scénario AMM4 = SDCI 1 (Codecom de Verdun, Codecom de Charny, Codecom du Val de Meuse, Codecom de Souilly, communes de Conservoye, Regnéville sur Meuse, Brabant sur Meuse, Forges sur Meuse) + Codecom du Pays d'Etain + une partie de la Codecom de Fresnes en Woëvre



+ les communes d'Ippécourt, Lavoye, Neuville en Verdunois et Ranzières.

- scénario AMM3 = SDCI 1 (Codecom de Verdun, Codecom de Charny, Codecom du Val de Meuse, Codecom de Souilly, communes de Consenvoye, Regnéville sur Meuse, Brabant sur Meuse, Forges sur Meuse) + Codecom du Pays d'Étain + une partie de la Codecom de Centre Argonne + les communes d'Ippécourt, Lavoye, Neuville en Verdunois et Ranzières.

Réunion du 21.06.2012 :

Après consultation de 4 bureaux d'études potentiellement candidats à ce type d'opération d'aménagement paysager pour le centre du village, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que seule l'offre du Cabinet Atelier Paysage (Belleville) a été reçue, pour une somme de 4 950 €HT en tranche ferme (définition de l'aménagement paysager et des esquisses APS) ; une tranche conditionnelle (maîtrise d'œuvre de la phase travaux) a également été chiffrée.

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir cette proposition et autorise le Maire à signer le marché.

Par ailleurs, il décide de mettre en place un comité de pilotage pour la définition et le suivi de cette opération.

Réunion du 29.08.2012 : Le Conseil à l'unanimité :

- Accepte l'actualisation du devis pour la construction du local technique à 20 991 €HT et approuve le nouveau plan de financement lié à l'attribution d'une subvention de 35% au titre de la DETR 2012, soit 7347 € (délibération initiale du 18.09.2009).
- Accepte l'encaissement d'un remboursement de Groupama de 884.53 € correspondant aux dégâts causés par la tempête du 16.12.2011 sur le clocher de l'église, déduction faite de la franchise.

Réunion du 19.10.2012 : Le Conseil à l'unanimité :

- Autorise la signature de 4 avenants pour la création du logement communal :
 - ⇒ - 474.70 €HT pour le lot Gros oeuvre (MG2L) passant le marché de 7 805.00 €HT à 37 330.30 €HT (-1.26%)
 - ⇒ + 886.00 €HT pour le lot Menuiseries extérieures (Beaudier) passant le marché de 9 644.00 €HT à 10530.00 €HT (+9.19%)

⇒ + 450.00 €HT pour le lot Menuiseries intérieures (Steiner) passant le marché de 5 610.00 €HT à 6 060.00 €HT (+8.02%)

⇒ + 503.00 €HT pour le lot Electricité (Lambottin) passant le marché de 5 903.00 €HT à 6 406.00 €HT (+8.52%)

- Accepte le versement de conseil au receveur municipal, Mme Florence HAUSS, soit 33.88 € pour la période de septembre à décembre 2011 et 103.29 € pour la période janvier à décembre 2012.
- Accepte l'encaissement d'un chèque d'EDF de 65.23 € correspondant à un remboursement sur les factures de juillet et août 2012.
- Décide la délivrance des produits des parcelles 7 et 9 afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon les articles L145-1 à L145-4 du Code Forestier. L'attribution se fera sous la responsabilité de 3 garants (Emmanuel DUCROS, Bernard GEORGE, Ludovic SANCHEZ) et le délai d'enlèvement est fixé au 15.10.2014, délai au delà duquel les affouagistes n'ayant pas retiré leur bois seront déchus de leurs droits.
- Sollicite un permis d'exploitation auprès de l'ONF concernant l'abattage et le façonnage des grumes des parcelles 5, 6 et 8.
- Décide de procéder à une vente d'herbe sur pied concernant la parcelle ZM51 au profit de M. BEAUGNON Sébastien (GAEC des 2 bouleaux, à Mogeville) pour un montant de 100 €/l'hectare, pour l'année 2012.
- Décide d'adhérer au service des emplois intercommunaux du Centre de Gestion de la Meuse, et Autorise le Maire à signer la convention correspondante et tout document relatif à l'application de cette décision.
- Décide d'attribuer une somme maximale unitaire de 35 € pour le colis de Noël aux personnes âgées, et une enveloppe maximale de 600 € pour les cadeaux et bons d'achat des enfants de 0 à 11 ans.
- Décide de solliciter le financement du Conseil Général (Mission Urbanisme et Habitat) à hauteur de 30% des frais d'études engagés pour l'élaboration de la carte communale.
- Décide, après lancement d'une large consultation pour laquelle 3 offres ont été reçues, de retenir la proposition du Cabinet MANGIN de Verdun à hauteur de 4 900 €HT (sans retenir le volet environnemental) pour les études d'élaboration de la carte communale et Autorise la signature du marché et toute pièce nécessaire à son exécution.

TRANSPORT SCOLAIRE

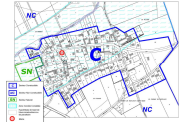


En octobre 2011, sous l'impulsion de Delphine EPIARD, le Conseil Municipal s'adressait au Conseil Général pour demander un arrêt de bus desservant les établissements scolaires de Verdun, en raison, chiffres à l'appui, de la hausse du nombre d'enfants scolarisés à Verdun dès septembre 2012.

La commune a été entendue puisque nous avons reçu le 6 août dernier une réponse favorable du Conseil Général, avec mise en place dès la rentrée. Un bémol est toutefois à noter pour la période hivernale dans laquelle nous allons entrer : les routes empruntées n'étant pas prioritaires en matière de traitement (salage), les parents devront conduire leurs enfants aux points d'arrêt de l'axe Etain / Verdun, c'est-à-dire Eix-Abaucourt ou au giratoire d'Eix en cas de route enneigée.



	Lun - Mar - Jeu	Merc	Vend
Dieppe ↔ Eix maternelle/primaire Eix maternelle/primaire ↔ Dieppe	08:13 ↔ 08:40 16:20 ↔ 16:36		
Dieppe ↔ Etain collège Etain collège ↔ Dieppe	07:00 ↔ 07:32 16:35 ↔ 17:16	07:00 ↔ 07:32 12:05 ↔ 12:46	
Dieppe ↔ Verdun gare routière Verdun gare routière ↔ Dieppe	07:13 ↔ 07:35 18:20 ↔ 18:38	07:13 ↔ 07:35 12:20 ↔ 12:38 18:20 ↔ 18:38	07:13 ↔ 07:35 17:30 ↔ 17:48



UNE CARTE COMMUNALE A DIEPPE

La commune s'engage dans une démarche d'élaboration d'une « Carte Communale ». Dans les communes plus importantes où il existe des projets d'aménagement d'envergure, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont privilégiés.

Les communes rurales sont fortement encouragées par l'État à se doter d'une Carte Communale. En effet, un tel document d'urbanisme permet de fixer des objectifs et des règles de développement pour l'avenir (urbanisme, environnement...). Sans Carte Communale, c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et ses règles générales qui s'appliquent.

⇒ LA CARTE COMMUNALE : UN VÉRITABLE PROJET D'AVENIR

Cet outil d'urbanisme n'est pas seulement un simple zonage du territoire (cartographie) permettant l'établissement de droits de préemption (en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, sur des parcelles définies précisément). La Carte Communale formalise une réflexion globale pour un projet communal sur le long terme et permet de préciser certaines modalités du RNU qui continue de s'appliquer, mais selon les orientations choisies par la commune.

La démarche fera état d'une volonté d'efficacité environnementale, économique et sociale et reprendra les principes du développement durable (réf : Grenelle de l'Environnement). Par le biais de la Carte Communale, c'est le Dieppe-sous-Douaumont de demain qui se prépare !

⇒ LE CABINET MANGIN, PARTENAIRE DE LA COMMUNE

La municipalité a choisi le Cabinet MANGIN, Géomètres-Experts et Urbanistes à Verdun, pour l'accompagner dans les travaux d'études et d'établissement de cette Carte Communale.

⇒ LE TRAVAIL À RÉALISER COMPORTERA PLUSIEURS PHASES :

1. Réalisation du diagnostic communal : étude de l'identité et des spécificités de la commune.
2. Réflexion sur un projet d'avenir (constructions, rénovation, environnement). C'est une commission municipale qui effectuera ce travail avec l'aide du Cabinet MANGIN.
3. Les services de l'État (DDT, DREAL,...), l'ONF ainsi que d'autres partenaires institutionnels comme les chambres consulaires seront associés à la démarche tout au long de l'étude.
4. Saisie de la Commission Départementale pour la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) qui doit donner son avis avant de soumettre le projet à l'enquête publique.
5. Mise en place de l'enquête publique, pendant un mois, où chaque habitant pourra exprimer ses réflexions et ses remarques sur le projet de Carte Communale.
6. Approbation de la Carte Communale par le Conseil Municipal après rendu des conclusions du commissaire enquêteur et éventuelles modifications du projet.
7. Transmission au Préfet pour approbation du projet (un arrêté du Préfet est pris dans les deux mois à la suite de l'approbation du Conseil Municipal).

L'ensemble de ces démarches devraient prendre environ une année. En fonction de l'évolution des travaux, un bulletin municipal spécial « Carte Communale » sera édité courant 2013 et une information sera également présente sur le site Internet de Dieppe-sous-Douaumont.



LE POINT SUR LES TRAVAUX

L'ALAMBIC (OU REMISE A POMPES) N'EXISTE PLUS

L'alambic, cette ancienne construction jouxtant l'église, a longtemps été un sujet de discussion dans le village. Que pouvait-on faire de ce bâtiment ? Un nouveau logement ? Une seconde salle des fêtes ? La municipalité précédente n'avait pas tranché. Sans qu'on sache vraiment quoi y faire, les travaux avaient pourtant été engagés, avec une extension en brique, un nouvel assainissement, et une toiture renouvelée. Et puis ils ont été stoppés, laissant cette bâtisse inachevée, en plein cœur du village, faute de destination approuvée par tous.

En mars 2008, la nouvelle municipalité a choisi de donner une utilité à ce bâtiment en le transformant en logement communal. Malgré les bonnes volontés, il nous aura fallu subir quelques aléas et retards dont nous vous avons fait part dans ces colonnes (subventions non obtenues, maître d'œuvre qui ne donne plus signe de vie...).

Enfin, après plusieurs mois de travaux, la commune a définitivement tourné la page de l'alambic et dispose désormais d'un 3^{ème} logement communal après celui situé à l'étage de l'aile gauche de la mairie et le Presbytère. Pour ce logement de 100m² tout confort, avec terrasse et jardinet, le conseil municipal a examiné les nombreuses candidatures et c'est finalement un couple résidant actuellement à Belleville sur Meuse mais travaillant à Etain qui emménagera en décembre.

Les travaux auront coûté 93 474,83 €HT auxquels il faut ajouter les honoraires de l'architecte (7 800 €HT). Nous bénéficierons de 70.26% de subvention.

LE LOCAL TECHNIQUE

Comme vous l'avez lu dans les compte-rendus du conseil municipal, nous avons enfin décroché une subvention de 35% pour la réalisation du local technique communal.

En raison du gel à venir et de sa charge de travail actuelle, l'entreprise MG2L ne commencera cependant pas les travaux avant le printemps 2013.

LE PONT À L'ENTRÉE DE LA COMMUNE

Le pont à l'entrée de la commune, côté Verdun était en triste état. Ses gardes corps en béton se désagrégeaient doucement en faisant apparaître le ferrailage du béton. Nous nous devons d'engager quelque chose pour réhabiliter et embellir cet ouvrage qui donnait une bien piètre image de la commune aux véhicules en transit.

Ce que l'on sait peut être moins, c'est que la commune n'est pas en mesure d'entreprendre de gros travaux sur un tel ouvrage car, soutenant une route départementale, son entretien et sa préservation sont donc de la compétence du Conseil Général, gestionnaire de la route qui passe dessus.

Après avoir rencontré début 2012 l'agence départementale d'aménagement (ADA), nous avons obtenu sa restauration pour la fin de l'année. Les travaux ont été réalisés en septembre à grands renforts de béton, et de nouveaux gardes corps métalliques ont été posés, après que la chaussée ait été élargie et qu'un passage pour les piétons fut créé. Espérons qu'un camion ou un engin agricole ne viendra pas de si tôt endommager ce pont tout neuf.

EN BREF

2012, ANNEE ELECTORALE

Cette année, nous devons nous rendre aux urnes à 4 reprises, pour élire notre Président de la République, puis nos représentants à l'Assemblée Nationale, les députés.

⇒ Résultats obtenus à Dieppe pour les Présidentielles :

1 ^{er} tour : 143 inscrits, 121 votants (84.61%), 1 vote blanc/nul.			
Joly E.	0 (0%)	Arthaud N.	0 (0%)
Le Pen M.	13 (10.83%)	Cheminade J.	1 (0.83%)
Sarkozy N.	50 (41.67%)	Bayrou F.	14 (11.67%)
Mélenchon J.L.	10 (8.33%)	Dupont-A. N.	4 (3.33%)
Poutou P.	1 (0.83%)	Hollande F.	27 (22.50%)
2 ^e tour : 143 inscrits, 123 votants (86.01%), 6 votes blanc/nul.			
Hollande F.	48 (41.03%)	Sarkozy N.	69 (58.97%)

Au niveau national, comme vous le savez, c'est François HOLLANDE (PS) qui a été élu avec 51.64 % des suffrages exprimés (19.65% d'abstention et 4.68% de votes blanc/nul).

⇒ Résultats obtenus à Dieppe pour les Législatives :

1 ^{er} tour : 143 inscrits, 95 votants (66.43%), 0 vote blanc/nul.			
Dumont J.L.	21 (22.10%)	Périn M.	4 (4.21%)
Ronga D.	5 (5.26%)	Bucaille V.	0 (0%)
Prot G.	9 (9.47%)	Bernardi E.	2 (2.10%)
Léonard C.	26 (27.37%)	Didry J.	28 (29.47%)
2 ^e tour : 143 inscrits, 97 votants (67.83%), 4 votes blanc/nul.			
Dumont J.L.	44 (47.31%)	Léonard C.	49 (52.69%)

Au niveau de la circonscription, c'est Jean-Louis DUMONT (PS) qui a été élu avec 51.53 % des suffrages exprimés (43.10% d'abstention et 2.18% de votes blanc/nul).

JOUER BOUGER

Delphine EPIARD, présidente cofondatrice de l'association de loisirs Jouer Bouger, a quitté la commune au début de l'été pour s'installer à Pau avec sa famille suite à la mutation de son mari, militaire de carrière. En raison de son départ, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est déroulée le 5 Juin. Ont été élus à l'unanimité Geneviève MACEL Présidente, Maria HUMBERT Secrétaire et David DIDRY a été réélu Trésorier.

L'activité gymnastique a redémarré le mardi 11 septembre de 19h45 à 20h45 dans la salle des fêtes de la Mairie. Aujourd'hui, 17 personnes féminines y participent assidument, habitantes de Dieppe, Damloup et Mogeville.

Assurés par Luc, les cours se déroulent chaque mardi soir et pour tout renseignement vous pouvez contacter :

- ⇒ Geneviève MACEL au 03.29.88.37.79
- ⇒ Maria HUMBERT au 03.29.88.34.31



COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
 55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT
 ☎ Fax : 03 29 88 31 93
 E.Mail : mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr
 Site internet : www.dieppe-sous-douaumont.fr
 Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30



Directeur de publication : Alain MACEL

Textes et rédaction :

La commission Information & Communication
 (J-Christophe PATON, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON, Séverine SANCHEZ)

Imprimé par nos soins.
 Ne pas jeter sur la voie publique



COMITE DES FETES « LA DIEPPOISE »

Comme chaque année, nous fêtons au village la St Pierre et la St Paul, saints patrons de la commune.

Samedi 30 juin au soir, un repas était organisé par le comité des fêtes avec au menu, jambon à la broche, taboulé, gratin dauphinois, salade, fromage et tartelette. 52 personnes étaient présentes pour savourer ce festin et ont pu ensuite danser avec la musique du disc-jockey Anim'est. La soirée s'est déroulée dans la bonne humeur.

Dimanche 1^{er} juillet, une messe a été dite à 11h, suivie d'un apéritif offert par la commune, sous le porche de la salle.

Dimanche 8 juillet, un groupe folklorique belge nommé PAS D'LA YAU est venu présenter leurs danses. La signification du nom du groupe est : par delà l'eau. Composé de 33 danseurs et musiciens, ses costumes sur le thème du mariage étaient magnifiques. De nombreuses personnes ont assisté au spectacle et furent enchantées. A la fin de la représentation, les danseurs ont invité les spectateurs à danser avec eux.

LES HABITANTS

Les naissances :

- Lana est née le 03.06.2012 à Verdun, de Stéphanie MACEL et Samuel ROGER (domiciliés à Villers sur Meuse)
- Hugo est le 01.08.2012 à Verdun, de Stéphanie RENAULT et Florent FERAUX (domiciliés à Froidos)

Les unions :

- Michaël HEBERT et Isabelle MACEL se sont dit OUI le 25.08.2012 (domiciliés à Mangiennes)

Ils nous ont quittés :

- Marcel GABRIEL nous a quittés le 13.07.2012 à Verdun, dans sa 79^{ème} année.

De nouveaux habitants à Dieppe :

- Tony BOIS et Anne DUFRENOY et leur fille de 6 ans, Clara, ont emménagé en avril au n°3 rue du Sansonnet. Tony travaille au service des routes du Conseil Général et Anne travaille aux pompes funèbres à Etain.
- Corinne DIDRY a emménagé en octobre au n°19 rue Mazel et travaille à la maison de retraite Ste Catherine de Verdun.
- Sébastien CAGNION et Hélène PARROT ont emménagé début novembre au n°12 rue du Pâquis. Sébastien est enseignant et Hélène est intérimaire.
- Guillaume HOULLÉ et Astride FRANCOISE emménagent début décembre au n°52bis rue Mazel. Guillaume est agent de développement à la Codecom d'Etain et Astride est esthéticienne à Etain également.

AGENDA 2012

- Commémoration : Dimanche 11 novembre 2012
- Soirée Beaujolais : Vendredi 16 novembre 2012
- Arbre de Noël : Samedi 15 décembre 2012

